

Coordination provinciale luxembourgeoise Accueil durant le temps libre (ATL)

PV de la réunion du
2 juin 2022 à Tintigny



Au programme de cette journée

- Accueil et animation autour de la rencontre entre coordinations communales ATL
- Introduction à la journée
- Présentation de la Commune de Tintigny
- « World Café » de la Direction ATL de l'ONE
- Présentation du mini guide de collaboration à destination du secteur ATL par le Service « Le Tisserand »
- Temps de midi
- Présentations de la « Plateforme de valorisation de l'Accueil extrascolaire » et de l'outil « Des repères et des critères de qualité... »
- Ateliers d'échange et de partage d'expérience (vous aurez l'occasion d'aborder successivement les 3 thèmes) :
 - Formation : le plan de formation
 - Outil « Des repères et des critères de qualité dans l'ATL »
 - Accueil de la diversité
- Evaluation et clôture de la journée

PV de la réunion en un coup d'œil

Accueil et animation autour de la rencontre entre coordinations communales ATL	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil en photo par notre photographe Sabrina Leclercq ! • Objectif SE RENCONTRER ! Jeu des signatures débouchant sur des « speed dating » par Nicolas Bauduin, Sabrina Leclercq et Laura Moinil
Introduction à la journée	Mot de bienvenue par Stéphan Leyder de l'ONE au nom du Comité de pilotage de la Coordination ATL provinciale luxembourgeoise
Présentation de la Commune de Tintigny	Présentation de l'ATL de Tintigny par l'échevin de l'ATL Cédric Baudlet et la coordinatrice ATL Inès Claudot
« World Café » de la Direction ATL de l'ONE	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation missions globales référente santé ATL • Présentation accompagnement rythmes scolaires • Présentation réforme ATL contrat de gestion • Réforme ATL, une politique d'accueil extrascolaire et de loisirs <p>Voir courriel Stéphan Leyder du 2 août 2022 pour retrouver les 4 présentations</p>
Présentation du mini guide de collaboration à destination du secteur ATL par le Service « Le Tisserand »	<ul style="list-style-type: none"> • La collaboration avec Le Tisserand, qu'est-ce que c'est ? • Comment agissons-nous ? (Information, formation, accompagnement) • Dans quel objectif et avec quelle vision ? (Insister sur l'inclusion et non le 1 adulte pour 1 enfant) • Gratuité et public ATL (AES, Stages, Plaines, OA agréés et non agréés ...) • Accompagnement et possibilité de renfort (rencontre avant-pendant-après, possibilité d'intervention sur le terrain, préparation à l'accueil, évaluation) • Distribution du mini-guide
Présentations de la « Plateforme de valorisation de l'Accueil extrascolaire » et de l'outil « Des repères et des critères de qualité... »	<ul style="list-style-type: none"> • Toute l'info relative à cette plateforme se trouve à l'adresse suivante : https://www.extrascool.be/ • Succès de la journée de l'Accueil « ExtrasCOOL » du 24 janvier 2022 • Rendez-vous le 24 janvier 2023 pour la seconde édition de la journée ExtrasCOOL
Ateliers d'échange et de partage d'expérience (vous avez eu l'occasion d'aborder successivement les 3 thèmes) : <ul style="list-style-type: none"> • Formation : le plan de formation • Outil « Des repères et des critères de qualité dans l'ATL » • Accueil de la diversité 	<p>« Quelle est ma réalité en tant que CATL en rapport avec le thème : état des lieux, projets, idées, ... »</p> <p>THEME 1 FORMATION :</p> <p>3 outils sont abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nouvelle organisation du catalogue des formations continues de l'ONE • https://notreplandeformation.be/ (site Internet issu d'un partenariat APEF/ONE) • https://www.moncarnetdebord.be/ (site Internet issu d'un partenariat APEF/ONE)
Evaluation et clôture de la journée	

Accueil et animation autour de la rencontre entre coordinations communales ATL

- Accueil en photo par notre photographe Sabrina Leclercq !
- Objectif SE RENCONTRER ! Jeu des signatures débouchant sur des « speed dating » par Nicolas Bauduin, Sabrina Leclercq et Laura Moinil

Introduction à la journée

- Mot de bienvenue par Stéphan Leyder de l'ONE au nom du Comité de pilotage de la Coordination ATL provinciale luxembourgeoise

Présentation de la Commune de Tintigny

- Présentation de l'ATL de Tintigny par l'échevin de l'ATL Cédric Baudlet et la coordinatrice ATL Inès Claudot

« World Café » de la Direction ATL de l'ONE

- Présentation missions globales référente santé ATL
- Présentation accompagnement rythmes scolaires
- Présentation réforme ATL contrat de gestion
- Réforme ATL, une politique d'accueil extrascolaire et de loisirs

Voir courriel Stéphan Leyder du 2 août 2022 pour retrouver les 4 présentations. Elles sont également disponibles à l'adresse <http://www.promemploi.be/portfolio/atl/>

Voir résultats du World Café en annexe de ce PV.

Présentation du mini guide de collaboration à destination du secteur ATL par le Service « Le Tisserand »

- I. **Présentation générale du service sur base du mini-guide + distribution**
 - Le Tisserand = un DSI = un dispositif de soutien à l'inclusion pour les acteurs de l'accueil de l'enfance (0 - 12 ans hors secteur scolaire)
 - Projet de service plus général pour le secteur 0-3 mais volonté de s'adapter au secteur ATL (ouverture officielle en 2019 mais collaboration depuis 2009 surtout pour des actions de sensibilisation) donc création d'un mini-guide de collaboration à destination du secteur ATL
 - Explication du service en suivant le contenu du mini-guide : la collaboration avec Le Tisserand, qu'est-ce que c'est ? ; comment agissons-nous ? (Info, formation, accompagnement) ; dans quel objectif et avec quelle vision (insister sur l'inclusion et non le 1 pour 1) ; expliquer la gratuité et détailler le public ATL (AES, Stages, Plaines, OA agréés et non agréés ...)
 - Précision sur l'accompagnement et la possibilité de renfort (rencontre avant-pendant-après, possibilité d'intervention sur le terrain, préparation à l'accueil, évaluation)
 - Désir d'investir encore plus les interventions sur le terrain dans les prochaines années (élaboration d'un stock de matériel par exemple)

Historique pour situer les relations ATL-Tisserand

2018 : Formation équipe Libr'Accueil

2019 : Ouverture « officielle » vers le secteur ; Formation ATL Musson + ATL Aubange + ATL Florenville (formations catalogue ONE); 9 accompagnements d'équipe en plaine (Ferme du Monceau, PC Aubange, PC Habay, PC Bastogne, PC Marche, PC Léglise, PC Tellin et Grandvoir)

2020 : Formation ATL non communal Aubange ; 7 accompagnements d'équipe en plaine/stage (PC : Aubange, Bastogne, Tellin, Grandvoir + ASBL Sport fun et culture de Bertogne); PCS Bastogne

2021 : AES Les Poussins Athus; Sensibilisation équipe animateurs/trices PC Vielsalm; 9 accompagnements d'équipe en plaine/stage (PC : Aubange, Bastogne, OCARINA, ASBL Sport fun et culture de Bertogne, Stage BDK Bastogne, PC Saint-Léger, PC Vielsalm, Ferme du Monceau)

De manière générale, diverses communications vers le secteur, participation aux CCA possible + présence dans divers événements et contacts ponctuels.

2022 : Notre communication du mois d'avril ; En attente des demandes 😊 (info - CCA - formation, accompagnement !)



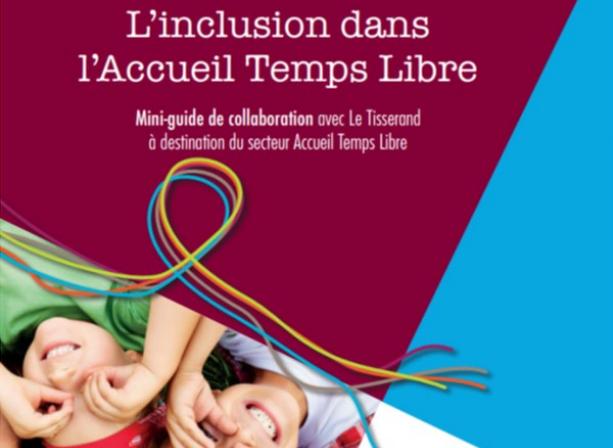
Le Tisserand = un DSI

- ▶ Un dispositif de soutien à l'inclusion pour les acteurs de l'accueil de l'enfance (0 – 12 ans, hors secteur scolaire)



L'inclusion dans l'Accueil Temps Libre

Mini-guide de collaboration avec Le Tisserand à destination du secteur Accueil Temps Libre





UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

L'accompagnement d'équipe est une prestation qui offre, à la demande de l'opérateur d'accueil¹, un soutien dans le cadre d'un projet d'inclusion individuel futur ou effectif, d'un ou de plusieurs enfants à besoins spécifiques.

Cet accompagnement vise à ...

- **PRÉPARER** l'accueil inclusif
- **SOUTENIR** l'équipe par rapport à l'accueil de cet/ces enfant(s)
- **RÉPONDRE** aux questions éventuelles de l'équipe
- **FACILITER** la mise en réseau et les partenariats
- **SOUTENIR** et renforcer la communication créée entre l'équipe et la famille
- **FOURNIR** des informations, des supports concernant l'inclusion
- **RÉFLÉCHIR** aux activités inclusives
- **ÉVALUER** le projet d'inclusion

RENFORT

Dans le cadre d'une demande d'accompagnement, un renfort en personnel peut, en fonction de l'analyse de la demande et des disponibilités du service, être accordé à l'opérateur d'accueil. Cela se traduit par la présence temporaire d'un-e professionnel-le de l'accueil pour soutenir l'équipe dans son projet d'inclusion.

Présentation « Plateforme de valorisation du métier d'accueillant.e extrascolaire » + diffusion du matériel de promotion

Toute l'info relative à cette plateforme se trouve à l'adresse suivante : <https://www.extrascool.be/>

La journée de l'Accueil « ExtrasCOOL » du 24 janvier 2022 a connu un beau succès même si comme toutes les premières elle a souffert de maladies de jeunesse et d'un manque de temps de préparation pour certain-e-s.

Hélas, l'annulation de la journée de coordination ATL provinciale du 17 janvier 2022 n'a pas permis la distribution en temps et en heure du matériel de promotion de cette journée.

Les partenaires de la Plateforme vous donnent d'ores et déjà rendez-vous le 24 janvier 2023 pour la seconde édition de la journée ExtrasCOOL.

Présentations de l'outil « Des repères et des critères de qualité... » et distribution de l'outil



Ateliers d'échange et de partage d'expérience (vous avez eu l'occasion d'aborder successivement les 3 thèmes)

Balise : « Quelle est ma réalité en tant que CATL en rapport avec le thème : état des lieux, projets, idées, ... »

Thème 1. Formation : le plan de formation

Attention : il est question ici du rôle du/de la Coordinateur/trice ATL (CATL) et pas du/de la responsable de projet (RP) !!!

Surligné en gris ce qui a été exprimé par les animatrices de l'atelier

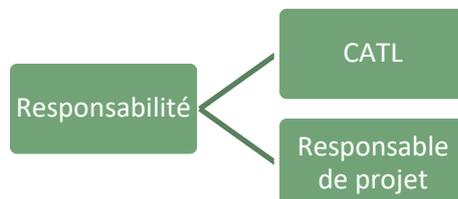
3 outils sont abordés :

- La nouvelle organisation du catalogue des formations continues de l'ONE
- <https://notreplandeformation.be/> (site Internet issu d'un partenariat APEF/ONE)
- <https://www.moncarnetdebord.be/> (site Internet issu d'un partenariat APEF/ONE)

En lien avec la mission « qualité » des CATL

GRUPE 1

Question :



En matière de formation ?

- Opérateur : obligation de former son personnel
- CATL : « facilitateur » (ex. : formation en réseau), transmission de l'info

Témoignage : « Pas ma réalité ! Je cumule RP et CATL parce que les vrais RP ne s'en préoccupent pas »

Dans sa mission de contrôle et d'accompagnement, l'ONE prend en compte :

- Le résultat
- Mais aussi la démarche

Parce que le contexte n'aide pas toujours à atteindre les résultats (turn-over, COVID, ...)

On attire l'attention des CATL sur les « Formations récurrentes » du catalogue ONE : ce sont des formations qui seront données tout au long du cycle (soit 5 ans). C'est pratique pour établir le plan de formation car on peut programmer la formation à 2, 3, voire 4 ans vu qu'on a la certitude qu'elle sera proposée tous les ans pendant 5 ans.

Question : comment se passe le choix des formations ?

Témoignage : « Les accueillant-e-s et puis inscription par la CATL puis évaluation »

- Importance de partir des besoins en formation
- Ne pas négliger les formations en équipe
- Il faut faire quelque chose des formations → soutenir les RP dans le transfert des acquis de la formation

Problème soulevé : « Difficulté de déplacement des accueillant-e-s → faire venir les formations oui mais on est dépendante de notre localisation »

Témoignage : « Trouver des solutions, ouvrir le champ des possibles comme par ex. une formation Croix-Rouge réunissant 3 communes (MDV/Florenville/Chiny) »

Question : y a-t-il des opérateurs qui ont élaboré des plans de formation ?

Réponse : autour de la table, nulle part sauf à Chiny !!!

NDLR : le groupe se rend compte que sauf exception les CATL autour de la table ne sont pas allé-e-s voir le lien Internet qui se trouvait dans le mail d'invitation à la journée !

Veiller à ce que les accueillant-e-s disposent du Carnet de bord (à commander auprès de l'APEF)

Question : quid de la formation continue des CATL ?

Obligation de formation pour les CATL aussi, mais pas de quantification

Groupe 2

Question : « Pourquoi pas une formation de base pour les nouveaux RP ? surtout pour les aspects administratifs, obligations, ...

N'existe pas vraiment même si des formations sont proposées dans le catalogue

- Permettrait de clarifier les missions du RP
- Journée des RP ?
- Plateforme communautaire des RP ?

Pas bonne idée de donner cette fonction de RP à des directions déjà surchargées »

On prend note de la suggestion et on la relaie vers les instances concernées

Problème soulevé : « Formations annulées faute d'inscriptions suffisantes. Et puis ? Pas de situations de remplacement

C'est le pourquoi du catalogue thématique. Si un opérateur n'a pas de place ou si sa formation est annulée, on se tourne vers un autre opérateur (sorte de « mise en concurrence » des opérateurs !)

Problème soulevé : « Formations continues dans les autres provinces mais coût des carburants »

Certaines (de plus en plus !) formations sont « nomades » et donc l'opérateur peut localiser la formation là où une demande est exprimée

Problème soulevé : « On ferme l'accueil du soir (pas celui du matin) → longue journée pour les accueillant-e-s ». Sensibiliser les familles aussi par rapport à la fermeture de l'accueil pour cause de formation »

Catalogue ONE : version numérique sur le site de l'ONE un peu avant la parution du catalogue papier

Question : « Pourquoi pas un site internet commun à tous les opérateurs ?

Ce n'est pas à l'ordre du jour ...

On attire l'attention des CATL sur les « Formations récurrentes » du catalogue ONE : ce sont des formations qui seront données tout au long du cycle (soit 5 ans). C'est pratique pour établir le plan de formation car on peut programmer la formation à 2, 3, voire 4 ans vu qu'on a la certitude qu'elle sera proposée tous les ans pendant 5 ans.

Faire un plan de formation pour répondre à de vrais besoins professionnels
Voir site Internet <https://notreplandeformation.be/>

Témoignage : « Fichier Excel partagé avec d'autres CATL pour organiser des formations nomades en inter-équipes »

Entretien de fonctionnement + observations + attitudes générales ???

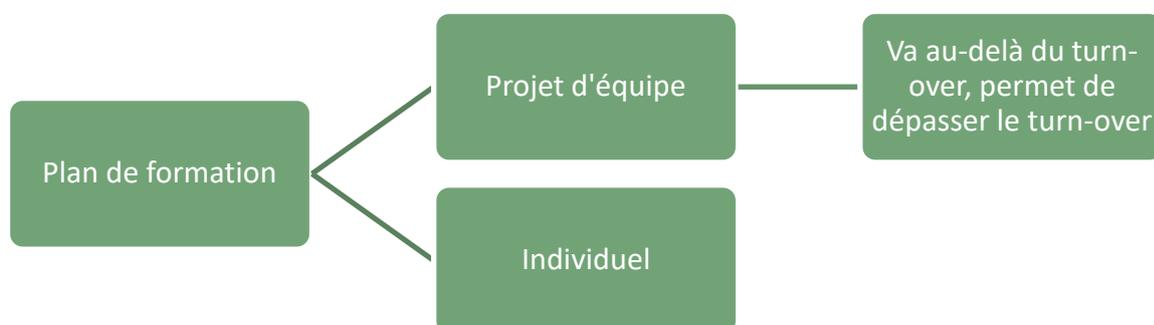
Question : « Comment sensibiliser les opérateurs à la formation continue ? »

Pour les opérateurs agréés dans le cadre du programme CLE la formation continue est une obligation

Par rapport aux opérateurs non-agrégés dans le cadre du programme CLE il s'agit juste de sensibilisation.

Exemple de thématique transversale qui peut intéresser/concerner tous les opérateurs : le harcèlement.

Problème soulevé : « le turn-over des accueillant-e-s → difficulté d'établir des plans de formation »



En effet le plan de formation est un outil permettant de répondre à des besoins individuels mais aussi collectifs et institutionnels

Groupe 3

Témoignage : « Formations délocalisables +++, ouvertes à tout réseau, panel de formations »

Problème soulevé : « Frein = remplacement, on ne ferme pas et donc c'est la débrouille »

La formation des accueillant-e-s = obligation (obligation de 50 heures de formation par période de 3 ans) ! Le PO doit assumer

Tenter de mettre en place des relations win-win

Témoignage : « Travailler en inter-communes ça se fait beaucoup pour la formation de base »

S'appuyer sur cette obligation de formation pour mener une réflexion sur les besoins en formation cf. <https://notreplandeformation.be/>

Problème soulevé : « Quand la brochure arrive, des formations sont déjà complètes »

On attire l'attention des CATL sur les « Formations récurrentes » du catalogue ONE : ce sont des formations qui seront données tout au long du cycle (soit 5 ans). C'est pratique pour établir le plan de formation car on peut programmer la formation à 2, 3, voire 4 ans vu qu'on a la certitude qu'elle sera proposée tous les ans pendant 5 ans.

Problème soulevé : « Quid des accueillantes qui ont déjà tout suivi ? »

C'est une question du renouvellement de l'offre ...

Question : « Existe-t-il une obligation de formation pour les volontaires aussi ? »

Bonne question ! A vérifier !!!

Question : « Possibilités de formations pendant les vacances scolaires ? »

Pourquoi pas ? Peut se faire pour la formation de base par exemple

Idée de fixer des dates année après année, comme par exemple le 30 juin

Intérêt du carnet de bord pour les accueillant-e-s

Question : « Quid des évaluations de carrière ? Les formations suivies ne sont pas valorisables »

Effectivement 😞 Mais la valorisation des statuts des accueillant-e-s est devenue une priorité du secteur ...

Thème 2. Outil « Des repères et des critères de qualité dans l'ATL »

Dans cet atelier, nous avons manipulé l'outil pour parcourir les critères du premier repère et au départ d'une vidéo tournée à l'accueil d'un centre de vacances, nous avons identifiés quelques indicateurs de qualité. L'objectif était de s'exercer à la démarche et de donner envie de rejoindre le groupe de travail qui s'ouvrait en septembre.

Thème 3. Accueil de la diversité

« Quelle est ma réalité en tant que CCATL en rapport avec l'accueil d'enfants à besoins spécifiques (élargi à l'accueil de la diversité) ? »

Animateur : Stéphan Leyder (co-sub ONE) - prise de notes : MP Baudoin (CAL ONE) - participation de Mathilde Casel (Tisserand)

- ☞ Pas d'anticipation, réaction au cas par cas selon les demandes, crainte de créer des besoins ou de provoquer des demandes en s'adressant à un public en particulier. Aucun besoin lié à l'accueil de la diversité n'est ressorti du dernier état des lieux -> les personnes concernées ont-elles été touchées lors de l'élaboration de l'état des lieux ? si oui, pourquoi n'ont-elles pas répondu ?
Exception : quelques places sont réservées dans les CDV communaux pour les enfants du Centre Fedasil implanté dans la commune.
Au niveau de l'accueil d'un public financièrement précarisé, une forte augmentation des tarifs des CDV communaux en 2022 (passé de 45€ à 60€/sem) n'a provoqué aucune réaction chez les parents, pas de plainte à la CCATL. Les documents précisent que les parents peuvent contacter la CCATL en cas de difficulté mais les personnes concernées ne se sont peut-être tout simplement pas inscrites ...
- ☞ L'AES se fait dans les écoles qui sont équipées pour les PMR. En début d'année, les AES organisent un petit-déjeuner d'accueil au cours duquel l'équipe est présentée, de même qu'une logopède mise à disposition par la Commune. En cours d'année il y a aussi un souper ou un marché de Noël, cela permet de rencontrer les parents, de créer des liens qui permettent par la suite d'aborder plus facilement certaines difficultés.
Pour que l'accueil centralisé du mercredi après-midi soit accessible à tous, la locomobile organise le rassemblement des enfants.
En termes d'accessibilité financière, il y a une bonne collaboration avec le CPAS. Lors de l'état des lieux, les parents d'enfant en situation de handicap se sont exprimés, leur avis est donc pris en compte.
- ☞ Pour éviter que les difficultés financières soient un obstacle à la participation des enfants aux activités ATL, certains opérateurs ont décidé de proposer des activités organisées sur un trimestre plutôt qu'un semestre. Cela permet à certaines familles d'inscrire leur enfant au moins une partie de l'année.

Un encart dans le guide des offres d'activités ATL sur la commune mentionne les différents types d'aides aux familles en vue d'augmenter l'accessibilité financière : déduction fiscale, intervention des mutuelles, possibilité de s'adresser au CPAS, ... Lors de l'état des lieux, la CCATL a profité des échanges avec les opérateurs pour les informer de la possibilité d'orienter les familles vers le CPAS en cas de difficulté financière (« subside précarité infantile »). Un opérateur du secteur relevant de l'ADEPS a réagi négativement à cette démarche, se déclarant ouvertement opposé à accueillir des enfants financièrement précarisés. Il s'agit de discrimination mais la réaction de la CCATL est délicate pour rester dans la collaboration en vue d'une amélioration.

- ☞ Collaboration avec une AMO implantée dans une « cité sociale » qui diffuse notamment les informations relatives à l'ATL (particulièrement CDV) et oriente les familles vers la CCATL. Cela participe à l'inclusion du public financièrement fragilisé.
- ☞ Collaboration avec la PEPs de l'ONE qui propose aux familles de son réseau de s'inscrire dans une base de données communale qui permet la diffusion d'informations relatives aux AES, activités ATL et CDV. Cette collaboration pourrait être élargie aux autres communes, par exemple en lui communiquant un exemplaire de la brochure récapitulant l'offre ATL sur le territoire communal afin.
- ☞ Certaines familles ou institutions pour enfants en situation de handicap sont confrontées à un grand nombre de refus d'accueil, il reste souvent difficile de trouver des places en CDV ou activités ATL pour ces enfants.
C'est peut-être en partie pour cela que certaines familles évitent de mentionner certains besoins spécifiques lors de l'inscription.
Certaines équipes qui ont dû accueillir des enfants à besoins spécifiques sans avoir pu l'anticiper car ce n'était pas mentionné lors de l'inscription peuvent développer des peurs. Les formations proposées par « Le Tisserand » permettent une certaine préparation, travaillent l'ouverture d'esprit des équipes face à l'inclusion.
- ☞ L'accueil d'enfants en situation de handicap nécessite parfois plus de personnel et certains PO sont réticents pour des raisons financières.
Or, certaines situations peuvent être gérées « simplement » au sein du groupe et au profit de tous les enfants. Par exemple, face à un enfant qui a besoin de quitter la table pour s'occuper ailleurs dès qu'il a terminé de manger, une remise en question globale de la gestion du groupe peut être faite. Quelles sont les règles de vie du groupe ? Quel est leur sens ? quel est le rôle de l'adulte au sein du groupe ? En tant qu'adulte, il faut éviter d'extrapoler ce que les enfants pourraient penser, dire, faire... et leur faire confiance dans leur capacité naturelle à vivre dans le respect des différences.
- ☞ Certains AES centralisés sont ouverts aux enfants fréquentant l'enseignement spécialisé. Ce qui a été mis en place pour permettre l'accueil de ces enfants se révèle positif pour tous les enfants (ex : identifier les espaces visuellement,). Les équipes ayant vécu cette expérience témoignent par la suite qu'il y avait finalement moins d'obstacles que de craintes face à l'inclusion. Cela nécessite cependant du temps (pour rassurer les équipes, pour épauler les nouveaux membres du personnel dans la démarche, pour les éventuelles réunions spécifiques - par exemple avec « Le Tisserand », ...) et du personnel en suffisance.

- ☞ Evolution du cadre scolaire aura un impact sur l'AES : avec le décret « intégration » à destination des écoles, l'inclusion deviendra la norme. Par extension cela sera aussi le cas dans les AES.
- ☞ L'inclusion a été abordée de façon transversale dans une réunion annuelle avec tous les opérateurs AES. Cela a mené à des débats sur la notion d'activité : les parents payent pour un service, peut-on laisser un enfant « ne rien faire » ?
- ☞ La notion de besoins spécifiques est large... le handicap n'est pas toujours défini non plus. Qu'en est-il d'un enfant hyperactif ? Jugé « difficile », un enfant hyperactif peut parfois être laissé de côté par le groupe -> comment réagir ?
- ☞ Dans le cadre d'un projet « inclusion » à l'échelle communale qui s'inscrit dans une démarche globale d'accessibilité, un « logo inclusion » a vu le jour afin d'identifier les stages dits inclusifs dans la brochure récapitulant l'offre ATL. Cela permet à la CCATL d'orienter plus facilement les familles concernées vers des opérateurs plus susceptibles d'accepter les demandes (la non-discrimination est la règle mais il y a parfois des freins, matériels ou autres, ...)
- ☞ Une autre commune a également opté pour un logo ou signe distinctif dans les brochures. Les plaines CDV communales y sont systématiquement ouvertes à l'inclusion, le centre sportif local organise aussi des stages inclusifs en partenariat avec « Alteo ». Cela garanti une offre accessible aux enfants à besoins spécifiques (chaque demande est analysée) et stimule les autres opérateurs.
- ☞ Il est important de recevoir chaque demande, de rencontrer les parents, il n'est pas nécessaire de s'afficher comme « inclusif » car cela risque de ne plus vouloir rien dire (quel contrôle sur un « logo inclusion » ? Est-ce une garantie pour une famille d'avoir systématiquement une place ?).
Pour renforcer une équipe CDV, un opérateur a collaboré avec la HERS car les futurs éducateurs spécialisés doivent faire des stages en dehors des périodes scolaires. Cette démarche a été jugée positive par l'équipe, de même que la collaboration avec « Le Tisserand ».
- ☞ Echanges autour d'un « logo inclusion » : selon le Code de Qualité, tous les opérateurs devraient être ouverts à l'inclusion, quel serait donc le sens d'un tel logo ? Un logo ne devrait pas représenter une sorte d'obligation d'accueil ou une garantie pour les parents d'avoir une place : chaque situation doit être analysée globalement. Le fait d'identifier une ouverture à l'inclusion permet à certains parents d'oser contacter ces opérateurs, cela facilite les démarches dans un contexte où les refus répétés démotivent certains parents.
- ☞ « Le Tisserand » a participé à une CCA pour se présenter aux différents opérateurs ATL. Cela pourrait amener à des collaborations.
- ☞ Une sensibilisation des équipes à l'accueil inclusif, par exemple via « Le Tisserand » leur permettra d'anticiper, de mettre de côté certaines peurs parfois infondées et de se projeter dans une ouverture d'esprit.

Evaluation et clôture de la journée

Annexe : « World Café » de la Direction ATL de l'ONE

Direction ATL de l'ONE

Tour des plateformes et coordinations ATL provinciales (dont la Coordination ATL provinciale luxembourgeoise ce jour à Tintigny)

Mars 2022 à juin 2022

ATELIER « Fonction CATL »

NDLR : ces notes comprennent ce qui a été dit à Tintigny mais également dans les autres plateformes ou coordinations que la Direction ATL de l'ONE a rencontrées

(1) Quels sont les points de la définition de fonction à faire évoluer ? (Points d'attention DF)

STATUT du CATL et étendue de son travail - CLARIFIER (=QUI ?)

- Agent ville <==> ONE ==> quel est son autorité ? Autonomie dans le travail de coordination ?

Remarque :

SOIT Rôle du CATL au niveau de la hiérarchie administrative de la ville

SOIT CATL = Agent ONE ; question satisfaction, géré directement par l'ONE/ Engager tous les CATL au sein de l'ONE ! Mais attention ! Dépendre de l'ONE ou d'une ASBL impacte en CCA et impacte les moyens mis à disposition (ex : locaux)

- Subvention ONE ==> définir précisément les missions des CATL ; autant les missions de base que des missions spécifiques supplémentaires + freins à faire reconnaître auprès des communes - PO ==> difficultés/manque de clarté - Ok si DF claire ==> cadre de travail dans la convention car lien entre convention / missions / temps de travail des CATL
- Agent communal - dans une administration communale / Difficile d'être employée communale

==> Réunions organisées point de vue ONE, province pour les Responsables de Projet

==> Jeu d'équilibriste entre la commune (PO), l'ONE qui ont des objectifs parfois très différents

- Pour tous les enfants de la commune / CATL pour tout enfant / indépendance / levier de pouvoir
- 1 ou 2 territoires selon les besoins - Bassins scolaires ==> temps de travail adapté au réseau scolaire/ maillage scolaire sur place dans la commune - Définition de

fonction suffisamment large (sans latitude de la commune) pour être adaptée à chaque réalité locale

- Recentraliser la fonction en dehors des plaines et AES communal
- Coordination ATL - mi-temps responsable de projet - mi-temps ==> difficulté de différencier les 2 postes - Confusion entre coordination ATL et responsable de projet dans certains PO / La définition de fonction est trop large. Le rôle d'opérateur d'accueil prend le dessus sur le rôle de coordination ==> promouvoir la neutralité du CATL / Reconnaître et définir les 2 fonctions RP et CATL obligatoirement différentes (supprimer des missions spécifiques) / Ne plus permettre (sanctions) le cumul CATL & RP ou moins de cumul même dans les missions spécifiques

MISSIONS

- On parle de la gestion du secrétariat à la CCA alors que ce sont les CATL qui animent réellement et pas le président. Difficulté pour la CATL de faire secrétaire + animer la CCA - clarifier les rôles entre CATL et points de CCA. Attention aux rôles de la CCA qui sont souvent fort "pris en charge" par la CATL ==> investissement +++ des membres de l'Acc.
- Rôle du CATL dans les CCA et auprès des opérateurs - CAL / inclusion + en CCA, proposition attendue du coordinateur - Renforcer le pouvoir de la CCA
- Attention : Simplification administrative car aspect admin pesant - Revenir sur les missions de base / réseau : moins d'admin et moins de reporting - Rôle de secrétariat du CATL à changer / Ne pas surcharger les missions Ex : Charge administrative de + en + prégnante. Terminer pour lui la prise en charge des cimetières pour l'autre mi-temps communal par ex.
- Revoir les contrats
- Temps de travail / temps de formation / temps de rencontre
- Problématique de la charge de travail avec les missions supplémentaires (covid, réforme ATL, réforme rythmes annuels, réforme rythmes journaliers, ...)
- Clarification avec la commune - le rôle du CATL : Mise en œuvre du P.CLE au quotidien / Soutenir l'écriture du programme CLE / Retour du P.CLE de la part de l'ONE : écriture et mise en œuvre // Mise en lien du PST et du P.CLE
- Une meilleure organisation des échanges entre CATL. Organiser des réunions de communes ayant des mêmes profils en plus de regroupements territoriaux / Avoir une vision Macro

Mots en fond de panneau :

- Reconnaissance 0-12 et +
- Temps plein
- Nom ATL
- Missions
- Statut
- Barème
- Obligation

MOYENS POUR Y ARRIVER et POINTS D'ATTENTION (=COMMENT ?)

NIVEAU DU BUDGET

- Frais d'actions proportionnels à la population
- Budget propre pour CATL / Ajuster les priorités de la fonction CATL en fonction des moyens
- Caractère obligatoire ==> rien avec moyens - Elargir 2,5 ans à 18 ans
- Pas de budget pour la réforme ! - Trop peu financé ! Alors que BESOIN pour les familles
- Changer la structure de la subvention (partie fonctionnement distincte du salaire et charges) / chercheur à l'échelle de la commune
- Différent EDD - Barème du CATL - Valoriser et financer au même barème la fonction de CATL (CDI) / Déterminer 1 échelle barémique CDI >> 12 ans CDD !

NIVEAU COMMUNICATION : contenu

- En plusieurs langues !!!
- Informer que la CATL travaille sur une augmentation de l'offre à un coût accessible au plus vite
- Sur les congés spéciaux ?
- Sur l'offre de stages et l'adaptation de l'offre par rapport aux changements de rythmes / sur les possibilités d'activités (CDV sur l'entité) ==> transmettre dès que les offres sont disponibles / sur les nouvelles initiatives / initiatives existantes
- Sur les dates exactes / nouveau planning (Attention 2 semaines automne)
- Sur l'accueil avant et après : "Comment concilier les besoins de garde des familles"
- Sur la continuité quant à la qualité de l'accueil "Comment concilier les changements, les besoins des familles et la qualité ?"
- Sur les lieux d'accueil
- Sur les prix/aides financières pour l'accès aux stages de vacances (où ?) / « Un tout coutable »
- Sur le changement de RSA et ses raisons (besoins de l'enfant)
- Sur les nouvelles organisations au niveau communal
- Sur des infos spécifiques pour les familles recomposées
- Remarque :
 - 1) N'y a-t-il pas certaines choses dans l'étude sur les CATL ?
 - 2) Méconnaissance ATL = méconnaissance CATL - CAL / rôles

NIVEAU CRITERES DETERMINANT LE TEMPS de TRAVAIL DU CATL

- ==> pas plus de missions ! car rajout de travail des CATL mais manque de personnel. Faire toujours +. - Être seule ==> si absence rien ne suit !
- Précisions quant à la DF qui doit prendre en compte :
- Le temps de travail de base = 1 ETP
- L'ajout d'enfants scolarisés / Recalculer le temps de travail 1/2 temps ... en fonction du nombre d'enfants/écoles ... / Déplafonner le nombre d'enfants en lien avec le nombre de CATL
- Le nombre d'opérateurs / Calculer le nombre de CATL sur le nombre d'opérateurs agréés

- Une certaine flexibilité selon les différentes communes ! (// recherche) ex : Petite commune ==> plusieurs casquettes même dans l'ATL Coordination/Chef de projet et distinction entre rural et urbain (réalités de terrain différentes)
- Une augmentation de temps de travail pour être 2 !
- Augmenter le temps de travail des CATL tenant compte des nouvelles initiatives ATL (ex : rythmes scolaires annuels)
- Revoir le temps de travail Petite commune ==> plusieurs casquettes même dans l'ATL Coordination/ Chef de projet et distinction entre rural et urbain (réalités de terrain différentes) - DF RP définie et subventionnée = besoin fondamental surtout pour les communes rurales
- Attention : Prévoir une fonction en ETP et permettre cette fonction unique sur plusieurs communes
- Minimum 1 TP par commune pour éviter les tâches hors cadre / 1 seul travail ==> CATL ==> 1ETP nécessaire pour réaliser correctement le travail
- Augmentation du temps de travail. Décret : 2,5 ans -12 ans ==> 0-18 ans ! ==> Clarifier la tranche d'âge
- Un coordinateur doit être impérativement à temps plein. Terminé pour le mi-temps profil de fonction suffisamment large et complexe pour ce faire

NIVEAU COLLABORATION

- Être soutenu au point de vue plateforme via 1 plan d'action régional ! - SOUTIEN ! Communes CATL de province ?
- Améliorer l'articulation des différents processus et plans à l'échelle d'une commune en // du processus des élections
- Travail en collaboration pour dynamiser (rompre l'isolement) - Obligatoirement avec les gens du terrain / sur le terrain pour les contacts et pour l'accompagnement des opérateurs / Equipe / Travail en binôme ou équipe >< solitude
- Un soutien effectif + officiel et systématisé ! ex : des CAL. Réunions de secteurs trop peu nombreuses
- Clarifier partenaires de base ==> implication collaboration ATL-Ecoles ==> Circulaires et décrets ... Plus de collaboration ATL-Ecoles !
- Liberté d'actions !
- Inciter = appeler 1 opérateur et ce n'est pas contrôler ==> processus de confiance
- Forcer la collaboration Ecole/Accueil - Locaux partagés (scolaire - CDV - opérateurs) / Ne pas se focaliser sur les écoles. Permettre les contacts avec tous types d'opérateurs
- Obligation de collaborer tant avec le libre que le communal
- Faire comprendre les missions du CATL à la commune
- Lien avec politiques
- Créer des partenariats pour favoriser l'accueil sur tout le territoire // Tenir compte du point de vue familles - Différent de la garderie ==> Attention aux activités proposées et à l'Accessibilité

NIVEAU FORMATION

- Diplômes obligatoires
- Pour les RP par l'ONE, dont colloques
- Canevas réfléchis "communs" aux CATL ==> offre mise en évidence et besoins ATL ; comparaisons plus faciles

- Elaborer et rendre obligatoire une formation spécifique pour RP
- Plus de formations
- Avoir une vision Macro
- Mise en place d'outils communs. Ex : Portail ONE ! super idée

NIVEAU RECONNAISSANCE (des autorités) ET VISIBILITE du CATL avec

- Convention à réactualiser régulièrement pour clarifier la fonction et respecter / Convention revue régulièrement ==> + nominative
- Logo - un seul pour toutes les communes + lien avec l'ONE
- Programme CLE // législation
- Prise en compte de la fonction de coordination par le Collège communal ==> reconnaissance de l'importance du rôle / Manque de considération par les autorités communales ; Echevin ne s'implique pas beaucoup
- Attention : Si Révision de fonction et changement de nom "ATL", pourquoi investir CATL.
- Créer/inciter partenariats acc. "Contrôler" (agrément unique) c'est différent de valoriser la fonction CATL ==> qualité ?
- Provoquer la rencontre avec le cabinet ... Pas de fonction Fourre-tout du secteur ... Pour se faire entendre : via les représentants CATL, commissions ...
- Nécessité d'une réelle reconnaissance de statut communal : possibilité de nomination, harmonisation de l'échelle barémique en D ou B *¹ appliquée, possibilité d'évolution de carrière
- Faire respecter la définition de fonction / sensibilisation de l'ONE via le pouvoir de tutelle / Reconnaître l'expertise du CATL / Exiger de faire nommer la compétence. Echevin de l'extrascolaire/CLE
- Légitimité d'être dans l'AES
- Visibilité Coordinateur - Valorisation

¹ *à étudier sans changement cette échelle car perte d'une année à l'autre + impact sur pension

(2) Quels sont les points d'attention que je souhaite mettre en évidence ?

- Mettre le paquet sur le rôle de l'information qui doit être portée par le CATL et exiger une visibilité du "CLE" sur les sites communaux
- Outils statistiques sur l'offre d'accueil / statistique DRD - analyse
- Comme un lundi :
Arrêter les doubles casquettes !
Arrêter des mi-temps
Partenariat +++ outils pour évaluer et participation lors du CLE
- Par région : partir d'une question - comprendre ce qu'ils veulent (ONE)
- Avec 1 mi-temps, impossible de faire l'accompagnement des familles et opérateurs
- Sensibilisation au niveau des élus locaux
- Avoir un réel retour sur l'analyse de programme CLE, pas uniquement via les agréments
- La question des ressources humaines est cruciale + voir les infrastructures
- Y a-t-il eu 1 réflexion avec le monde du travail (entreprises) ==> impliquerait aussi des modifications. On peut toujours rêver !
- Point d'attention à mettre en évidence : * les communes rurales n'ont pas les mêmes réalités que les villes et petites villes ==> Théorie Terrain
* 1/2 temps CATL Signifie Temps de travail supplémentaire ==> Difficile de cumuler 2 fonctions qui se rejoignent (ex : RP et CATL)
- Coordination ATL ou ATL tout court ; trop peu connu, pas reconnu !!!
- Et on va changer par "loisirs" ? Tout sera à refaire et encore plus compliqué car le terme est utilisé pour bien d'autres choses
- Besoin de plus d'appui au niveau de la commune (et autres) / solitude dans la fonction
- Le fait de dépendre d'un décret incitatif est fort compliqué
- CAL : Le CATL est une plaque tournante sur le terrain entre les différents lieux d'accueil, les besoins du terrain
- Sans l'AES, les écoles s'effondreraient !
- Diversité des missions d'une commune à l'autre ==> repères
- Revoir les critères : pas la domiciliation, point de vue subvention de coordination
- Travail de coordination dans la fonction de CATL pour rencontrer Sport/culture ...
- Attention à ne pas faire passer le coordinateur ATL pour "l'obligateur de se faire agréer" car notre but est d'être partenaire avec les opérateurs et non pas d'être la personne que les opérateurs évitent à tout prix!
- Quid rôle du coordinateur avec l'introduction du CLE via le Portail ? ==> ne passera plus par nous : - notre avis ? - contrôle ?
==> tout peut se faire sans nous
- Que le poste de CATL soit encore plus clairement défini
- Dans la négociation de convention : contact avec les mandataires en plus des CATL

- Nécessité de reconnaître, valoriser la fonction d'accueillante AES avec, par ex., l'inclusion des accueillantes à l'équipe pédagogique
- Campagne de valorisation des métiers d'accueillantes via tous les médias par l'ONE
- Différencier la journée "Place aux enfants » de la journée accueillantes/Salon de l'Education
- Réception trop tardive des brochures de formation dans le LUX
- Inverser la distribution de formation 0-3 & ATL
- L'adaptation de la fonction par rapport à la réalité locale
- Le CATL doit pouvoir se rendre sur le terrain pour comprendre la réalité des différents opérateurs ==> Temps nécessaire dans son travail
- Gestion d'équipe, responsable de projet : gestion du turn over et de la formation
- Tenir compte du contexte communal ; refonte Coordination ATL + responsable projet
- Compréhension de la fonction au niveau de la commune, ... ATL grand trou noir
- Communiquer vers les pouvoirs locaux ==> structurels
- Clarifier la notion, la différence entre AES et ATL
- Ne pas changer la terminologie
- Attention au module de formation CATL pas adapté = formation RP (Promemploi)
- Loisirs : C'est encore beaucoup plus dévalorisant. L'accueil, c'est bien plus que des loisirs

(3) En tant que CATL, comment m'organiser pour faire entendre mon point de vue dans le cadre du processus (GT) de la réforme ?

- Impression de ne pas être entendu
- Via mes représentants
- Enquête sur le profil mais il manque peut-être des points d'analyse à mettre en évidence
- Plateforme Communautaire CATL va proposer un canevas
- Garder le Programme CLE : garder nos outils présents et les valoriser +++
- Est-ce que le rôle de la CCA dans le cadre de la réforme (rôle + composition)
- L'AES ne va-t-elle pas prendre trop de place ?
- Loisir
 - ==> temps libre : perte d'identité : pub, mise en avant de l'ATL
 - ==> PAS D'ACCORD
- Centralisation des demandes, idées, remarques des CATL du HT
- Fossé entre ce qui peut être proposé et ce qui est possible
- Programme CLE ==> Augmenter
- Enquête auprès des parents par un organisme comme la Ligue des familles (sociologue, professionnels)
- Obligation des opérateurs de signaler leurs stages au CATL ==> Pour une meilleure information aux familles
 - - Inciter ou IMPOSER aux communes d'inscrire la fonction dans ses statuts ==> niveaux RGB
 - Certaines CATL sont B2, d'autres D6 ==> salaires différents ==> reconnaissance différente Pour un même job
 - - Point de vue définition de fonction : * Responsable* 0-18 ans (petite enfance / enfance / jeunesse) - Barème
 - - Définir clairement les missions du CATL « Coordonner » n'est pas toujours clair
 - Beaucoup de fonctions viennent s'ajouter : accueil extrascolaire (Chef de projet) / Centre de vacances (gestion accueil 0-3 ans)
- Mettre au courant le collège, Conseil. Faire une réunion d'information
- Valorisation
- Idée : communiquer les grandes lignes du GT7 pour pouvoir interroger nos pairs avant octobre (vision/réunion/formulaire en ligne ...)
- Liberté d'expression, pas toujours évidente ==> politique
Autonomie ? Indépendance ? Attention "marchandisation"
- Carte blanche + campagne de communication pour se faire entendre en tant qu'acteurs ATL
- Plus de collaboration entre les institutions et les intervenants
- Augmenter le nombre de CATL dans les GT afin que la fonction soit mieux représentée (==> réalités de terrain !)

- A quelle sauce va-t-on être mangés
- Garderies Attention au lexique ==> reconnaissance >< méconnaissance Attention Loisirs différent d'ATL / voir avec terrain !!
- Définir les bons termes (lexique) ATL ==> EDD, CDV, AES
- Tampon entre l'ONE et les opérateurs, pas pareil que le site. On sait que l'accueil n'est pas de qualité mais on doit arriver à collaborer
- Au niveau des GT décloisonnement :
comment décloisonner sans connaître le plan de pilotage des écoles ! Aucune info à ce propos alors que cela nous touche !
- Courrier aux communes
- Moins d'administratif
- Envoyer David Gosseries de Mont-St-Guibert :)
- P. CLE / Rôle de CATL / Accès aux données aux CAL et CATL ?
- Plan de pilotage
- Position plus stricte ONE/Commune
- Valorisation du travail CLE
- Observateur // Extrascool 2023 ==> emploi ==> NR/HT
- Sondage de la plateforme communautaire ==> relais GT
- Veiller à ce que les représentants au sein du GT assurent un rôle de relais auprès des CATL représentés
==> Les CATL représentés saisissent les opportunités qui s'offrent à eux
==> S'appuyer sur les infos existantes
- Gestion Offre d'activités ATL - Présences
- Moyens structurels à hauteur d'ambition / sous financé / Sens
- Statut / Reconnaissance formation CATL et Accueillant.es "Commune >< ATL" ; évolution barème
- Turn over : pas de perspective, pas de moyens ; décourageant
- Visibilité

(4) Quels sont les points à défendre dans l'intérêt des familles ?

- Collaboration avec le côté flamand. Ex : permettre aux enfants de participer quelle que soit l'école à des activités dans les 2 rôles linguistiques
- Pratique du tiers payant pour les familles à statuts spécifiques déjà existants (OMNIO, BIM, familles nombreuses) ==> subvention / 2 parties
==> qui vérifie le statut des familles ? ==> engagement d'AS !
- Meilleure visibilité de la fonction pour les familles et au sein de la commune avec en // donner les moyens pour bien faire ses missions
- Existence site "BXL temps libre" ==> juste le faire connaître aux familles
- Qualité !!!
- Manque de temps
- Temps plein subventionné FWB
- Modifier les critères d'attribution ==> opérateurs
- Vision Macro avec la création de nouveaux partenariats dans l'intérêt des familles ==> augmentation du temps de travail ou nombre de CATL
- 36 heures ! Sites internet / brochures / flyers / CCA
- Pour la subvention, prendre en compte les enfants aussi scolarisés, pas seulement les habitants
- Si les opérateurs déclarés rentrent en compte dans le décret, y aura-t-il plus de CATL puisque beaucoup plus d'opérateurs ?
- Intérêt de l'enfant et Accessibilité pour les plus petits et pour les familles en situation précaire, à toutes les familles
==> Attention aux dérives // bien-être
- Importance de couvrir toutes les périodes de vacances pour pallier les demandes
- Répartition du temps de travail serait à revoir de manière plus globale
- S'assurer qu'il y ait suffisamment d'offres pour tous et du coût !
- Proposer des stages à prix raisonnables avec des heures d'ouverture qui répondent aux besoins : garderie matin et soir
- Il est important de soutenir les familles précaires en élargissant les offres d'accueil ==> accessibilité des stages
- CCA - indépendance face au collègue - plus de pouvoir au sein du collège lors des décisions

- Augmenter les lieux d'accueil
- Transition milieu 0-3 ans milieu AES
Connaissance des missions de l'ATL par la commune
Confusion entre les casquettes
Travail de Réseau afin d'élargir l'offre d'accueil au niveau des familles
- Pour les familles : le manque de moyens qu'ils ont pour se retourner et la diminution du temps qu'ils auront entre eux / les familles travaillent et concentrent leurs UA)
- Trop peu de représentation des CATL au sein des GT !!!
- Financier ! (Triste) Défendre l'accessibilité financière est très compliqué ! Débloquer un budget !!
- Comment pérenniser ce qui est acquis (si changement de majorité) ?
- Détails Dates butoirs pour les dossiers à rentrer ==> tous en septembre ! A revoir !
- Reconnaissance des accueillants = augmentation de leur motivation, implication ==> augmentation du bien-être des enfants = augmentation du dialogue avec les familles
- CAL : L'analyse des besoins lors du P. CLE. Sensibiliser les opérateurs AES par rapport au P.A.
- Accessibilité
- Missions supplémentaires = temps de travail supplémentaire
- Bénéfices du partenariat
- Décalage entre réalités de terrain et vision cabinet
- Attention indépendance des CATL
- Sensibiliser les pouvoirs communaux au rôle CATL. Ex : courrier envoyé aux communes
- Avoir 1 visibilité (du CATL) des projets rentrés via le portail ==> avoir 1 accès
- Confiance >> contrôle ! Quid de l'accompagnement ?
- Travailler les rapports ATL/Monde scolaire. Quid de l'accueil gratuit dans le cadre du plan de pilotage - Ecoles ?
- Multiplicité des situations
- Identifier les locaux mutualisés ==> plan de pilotage = objectifs à remplir tous ==> que faisons-nous ?
- Responsable de projet ET en même temps CATL - Dans les petites communes, c'est plus facile
- (ATL) La conception d'un programme informatique de présentation CATL harmonisé FWB (fourni ONE) ou plateforme de type "1er pas" Interface Familles-ATL (par âge, par lieu, par type d'activité)
- Fournir des outils pour une meilleure connaissance socio-démographique de la population du CATL
- Veiller à la neutralité de la fonction malgré l'initiative communale (PO commune employeur du CATL)
- Moyens communs ? - investissement au niveau communal (ex : Visé Stage) Guichet Enfance

- Temps de prise en main ; beaucoup de relationnel/réseau ==> pour travailler dans la durée !
- Trop de négociation de ses tâches au quotidien ==> à clarifier
- Coordination entre différents niveaux de pouvoir
- Nécessité de clarifier et optimiser la communication
- Une application distribuée aux communes "xx en poche"
- Encourager les opérateurs à s'inscrire sur le site "Ligue des familles"

•

